

Erratum

Décret 1222-96, 25 septembre 1996

CONCERNANT la nomination de M^e Michel Doré comme membre de la Commission des transports du Québec

Gazette officielle du Québec, Partie 2, Lois et règlements, 128^e année, n^o 42, 16 octobre 1996, pages 5870 à 5872.

À l'article 4.2 de la page 5871, on aurait dû lire « vingt jours ouvrables » au lieu de « vingt-cinq jours ouvrables ».

27741